



Normes d'accessibilité Canada

Plan d'accessibilité

31 décembre 2022



Normes d'accessibilité Canada : Plan d'accessibilité, 31 décembre 2022.

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada 2022

Numéro de catalogue du gouvernement du Canada AS1-4F-PDF

Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) 2817-0423

Normes d'accessibilité Canada vise à respecter les normes les plus élevées en matière d'accessibilité. Notre objectif est de donner à chaque Canadien et à chaque Canadienne, quelles que soient leur technologie ou leurs capacités, un accès égal à nos rapports.

Ce rapport est également disponible [en ligne](#). Pour demander ce document dans un autre format, veuillez [communiquer avec nous en ligne](#), ou appeler le 1 833-854-7628. Vous pouvez obtenir les formats en gros caractères, braille, cassette audio, CD audio, texte électronique sur disquette, texte électronique sur disque compact et DAISY sur demande.

Table des matières

Message du président-directeur général.....	1
Généralités.....	2
Sommaire.....	5
Déclaration d'accessibilité	6
Consultations	7
Domaines prioritaires de la <i>Loi canadienne sur l'accessibilité</i>	8
L'emploi.....	8
L'environnement bâti	10
Technologies de l'information et de la communication	11
Les communications, autres que les TIC	12
L'acquisition de biens, de services et d'installations	13
Conception et prestation de programmes et de services.....	14
Transport.....	16
Conclusion	16
Annexe A	18

Message du président-directeur général

« Notre but est d'élaborer des normes d'accessibilité. Mais nous ne pouvons pas le faire si nous ne savons pas ce qui est inaccessible. Vous êtes les seules personnes qui puissent nous dire ce qui contrevient à l'accessibilité. Voilà pourquoi l'expérience vécue des personnes de toutes capacités compte tellement pour nous. »

- *Brad McCannell, membre du conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada*

Nous sommes fiers de partager le plan d'accessibilité de Normes d'accessibilité Canada. Normes d'accessibilité Canada est une organisation unique en son genre. L'adoption de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi) a créé l'organisation en 2019. Notre mandat est de contribuer à un Canada sans obstacle d'ici 2040. Pour y arriver,

- nous élaborons et nous révisons des normes d'accessibilité pour les organisations relevant de la compétence fédérale;
- nous soutenons la recherche sur l'identification, l'élimination et la prévention des obstacles; et
- nous partageons les pratiques exemplaires en matière d'élimination des obstacles.

Bien que nous soyons une petite organisation d'un peu plus de 50 employés, des personnes en situation de handicap dirigent Normes d'accessibilité Canada à tous les niveaux :

- la majorité des membres de notre conseil d'administration sont des personnes en situation de handicap;
- les personnes en situation de handicap représentent environ un quart de notre effectif;
- 50 % des membres des comités techniques sont des personnes en situation de handicap; et
- des personnes issues de diverses communautés de personnes en situation de handicap donnent leur avis sur nos projets de normes.

Ce genre de représentation des personnes ayant une expérience vécue est bien supérieur à ce qui se trouve sur le marché du travail et constitue une

grande source de fierté pour nous. Nous incarnons véritablement le principe du « rien sans nous ».

Nous mettons ce principe en pratique dans tous les aspects de notre travail. Ce plan n'y fait pas exception. Nous avons réuni les principaux acteurs de notre organisation pour le créer : membres du personnel, membres de comités techniques et membres du conseil d'administration.

En tant qu'organisation relativement nouvelle et en pleine croissance, nous nous efforçons de se doter d'un effectif solide, diversifié et talentueux. Nous voulons intégrer l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion dans tous les aspects de notre travail.

Notre nouvel espace permanent à Gatineau est d'ailleurs un exemple d'« accessibilité intégrale ». Il a été construit pour être accessible aux personnes ayant un large éventail de handicaps. Il représente bien le principe de la Loi selon lequel toute personne doit avoir un accès sans obstacle à une participation pleine et égale à la société, quel que soit son handicap.

Notre premier plan d'accessibilité nous guidera pour continuer à éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires de la Loi. Cette première version de notre plan est l'une des nombreuses façons dont nous mettons en œuvre [notre vision](#), [notre mission](#) et [nos valeurs](#).

Nous nous engageons à lutter contre les obstacles à l'accessibilité pour parvenir à un Canada véritablement accessible. Nous sommes à l'écoute de ce que disent les personnes en situation de handicap dans notre organisation et nous agissons.

Généralités

Formats alternatifs

Les formats suivants sont disponibles sur demande : gros caractères, imprimés, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY.

Pour demander des formats alternatifs de ce plan :

1. Appelez-nous au 1-833-854-7628; ou
2. [Envoyez-nous un courriel](#).

Description du processus de rétroaction

Commentaires du public

Normes d'accessibilité Canada vise à respecter les normes d'accessibilité les plus élevées. Vos commentaires sont importants et nécessaires. Nous valorisons l'expérience vécue des personnes en situation de handicap. Si vous avez des questions ou des suggestions au sujet de notre plan d'accessibilité, ou tout problème lié à l'accessibilité de l'une de nos plateformes, faites-nous part de vos commentaires par le biais de notre [formulaire en ligne](#).

Personne désignée pour recevoir les commentaires

La personne responsable des ressources humaines est chargée de recevoir les commentaires du public sur le plan d'accessibilité ou sur toute question liée à l'accessibilité.

La teneur de vos commentaires

Vous pouvez soumettre vos commentaires sur le plan d'accessibilité ou sur tout autre obstacle que vous rencontrez lorsque vous traitez avec Normes d'accessibilité Canada. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur l'accessibilité sur les aspects suivants :

- nos services
- notre bureau
- notre site Web
- le soutien aux membres des comités techniques et du conseil d'administration

Comment nous utiliserons vos commentaires

Nous utiliserons vos commentaires pour :

- faire progresser les objectifs de notre plan; et
- améliorer notre accessibilité dans son ensemble.

Nous prenons tous les commentaires au sérieux. Nous inclurons vos commentaires dans nos rapports d'étape. Ceux-ci seront publiés chaque année entre les mises à jour de nos plans d'accessibilité.

Confidentialité

Si vous souhaitez rester anonyme, vous n'avez pas à indiquer votre nom lorsque vous soumettez vos commentaires. Nous ne partagerons vos

commentaires qu'avec les employés qui participent directement à l'amélioration de l'accessibilité au sein de Normes d'accessibilité Canada.

Comment soumettre des commentaires

Pour soumettre vos commentaires sur le plan d'accessibilité ou sur tout autre obstacle que vous rencontrez lorsque vous traitez avec les Normes d'accessibilité du Canada, veuillez utiliser l'une des méthodes ci-dessous.

Nous accuserons réception de tous les commentaires sur l'accessibilité que nous recevons dans les 48 heures, à l'exception des commentaires partagés de manière anonyme.

En ligne

- Soumettez vos commentaires en utilisant notre [formulaire en ligne](#).

Courriel

- [Envoyez-nous un courriel](#).

Téléphone

- 1-833-854-7628

Courrier

Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard Saint-Joseph
Bureau 246
Gatineau, QC K1A 0H3

Commentaires des employés de Normes d'accessibilité Canada

Personne désignée pour recevoir les commentaires

La personne responsable des ressources humaines est chargée de recevoir les commentaires des employés de Normes d'accessibilité Canada.

Quels commentaires pouvez-vous soumettre?

Les employés peuvent soumettre leurs commentaires sur ce plan d'accessibilité ou sur toute question liée à l'accessibilité à Normes d'accessibilité Canada.

Comment soumettre des commentaires

Vous pouvez soumettre vos commentaires de différentes manières. Si vous souhaitez soumettre un commentaire anonyme, veuillez [utiliser notre formulaire en ligne](#) sans rien écrire dans la section des coordonnées.

[Veuillez cliquer ici pour en savoir plus sur notre processus de rétroaction.](#)

Sommaire

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi) est entrée en vigueur le 11 juillet 2019. Son objectif est de bâtir un Canada sans obstacle d'ici le 1^{er} janvier 2040. Pour ce faire, la Loi permettra d'identifier, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité.

La Loi exige que Normes d'accessibilité Canada prépare et publie un plan d'accessibilité tous les trois ans. Elle exige aussi d'inclure des personnes en situation de handicap dans sa préparation. Il doit aussi y avoir un processus de rétroaction. L'objectif est de recevoir et de traiter les commentaires sur nos plans et les obstacles à l'accessibilité. Ces plans doivent montrer comment nous allons identifier, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité pour nos employés et nos intervenants. Nous publierons des rapports d'étape entre les années de mise à jour du plan. Ces rapports doivent décrire les mesures que nous avons prises pour éliminer les obstacles à l'aide des commentaires reçus des employés et des intervenants.

La vision de Normes d'accessibilité Canada est que toute personne, y compris les personnes en situation de handicap, peut s'attendre à un Canada sans obstacle et être assurée que les opportunités et les services sont entièrement accessibles. Cela inclut les membres de notre conseil d'administration, nos membres du personnel, les membres des comités techniques et les intervenants. Nous voulons que chacun puisse contribuer à l'important travail de l'organisation.

Il s'agit de notre premier plan d'accessibilité. Conformément à nos valeurs, nous avons consulté les membres du personnel et les intervenants pour élaborer ce plan. Nous avons demandé des commentaires sur les domaines prioritaires énoncés dans la Loi afin d'identifier les obstacles. Les résultats de ces entretiens et consultations sont résumés dans la section

sur les domaines prioritaires de la Loi. Nous avons identifié 7 objectifs souhaités, un pour chaque domaine prioritaire :

- Améliorer le recrutement, le maintien en poste, la formation, l'avancement professionnel, la satisfaction au travail et le soutien des membres du personnel en situation de handicap.
- Offrir le plus haut niveau d'adaptation aux membres du personnel et aux invités en situation de handicap, y compris les membres du conseil d'administration et des comités techniques, pour qu'ils puissent utiliser les installations en fonction des technologies et des normes disponibles.
- Les membres du personnel et les intervenants peuvent utiliser les Technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faire leur travail.
- Les membres du personnel et les intervenants ont les connaissances dont ils ont besoin pour faire leur travail.
- Intégrer l'accessibilité dans notre philosophie d'achat.
- Les Canadiens et Canadiennes ont accès à nos programmes et peuvent en faire l'expérience.
- Les membres du personnel et les invités, y compris les membres de comités techniques et du conseil d'administration, ont accès à nos locaux de manière autonome.

Nous sommes convaincus que les actions que nous avons définies dans le plan nous aideront à atteindre ces objectifs d'ici 2025. Nous comptons prendre toutes ces actions à court terme (dans un délai d'un an). Nous savons que les personnes en situation de handicap continuent de rencontrer des obstacles. Nous voulons passer de la parole aux actes et faire de notre lieu de travail un endroit sans obstacle.

Déclaration d'accessibilité

« Conformément au principe « rien sans nous », c'est seulement en incluant les personnes ayant une expérience vécue dans le processus d'élaboration des normes que nous atteindrons le niveau le plus élevé d'accessibilité. »

– *Paul-Claude Bérubé, président du Conseil d'administration*

Normes d'accessibilité Canada s'engage à travailler avec les membres du personnel, les membres des comités et tous les intervenants. L'expression « membres de comité » comprend les personnes qui font partie des comités techniques, des comités consultatifs, des groupes de travail, des groupes de concertation et de tout autre comité organisationnel.

Nous nous engageons à atteindre l'excellence en matière d'accessibilité :

- En veillant à ce que les personnes en situation de handicap puissent avoir accès à toutes nos activités et en profiter.
- En veillant à respecter chaque personne. Nous valorisons la diversité.

L'inclusion de tous nous tient à cœur. Nous identifierons, éliminerons et préviendrons les obstacles pour les personnes en situation de handicap. Ces obstacles empêchent les gens :

- de partager leur expertise
- de participer
- d'être indépendants
- de s'impliquer

Nous sommes un chef de file en matière de normes d'accessibilité. Nous exposons ce que l'absence d'obstacles et l'inclusion signifient. Nous aurons un environnement sans obstacle et inclusif :

- dans les zones de travail
- lors de réunions et d'activités
- dans nos communications
- dans les informations
- pour les ressources
- dans nos politiques de ressources humaines

Consultations

« C'est avec un immense sens du devoir que j'ai contribué à ce plan d'accessibilité. Avec l'expérience vécue d'une personne légalement aveugle et travaillant avec une équipe qui rencontre divers problèmes d'accessibilité, nous avons déployé de grands efforts de consultation

pour identifier les obstacles actuels. Nous avons éprouvé une grande satisfaction à élaborer un plan d'accessibilité tourné vers l'avenir, qui contribuera à garantir aux personnes en situation de handicap le respect et l'inclusion sans exception sur notre lieu de travail pour les années à venir. »

– *Stuart, membre du groupe de travail sur le plan d'accessibilité*

Le mandat de Normes d'accessibilité Canada est de contribuer à faire du Canada un pays sans obstacle d'ici 2040. L'accessibilité est notre raison d'être. Des membres du personnel en situation de handicap ont formé un groupe de travail pour élaborer notre premier plan d'accessibilité. Ils ont consulté des collègues, des membres des comités techniques et notre conseil d'administration pour recueillir des commentaires sur les questions d'accessibilité. Le plan est fondé sur ces commentaires. (Voir **l'annexe A** pour plus de détails sur les consultations).

Comme l'exige la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, nous publierons chaque année un rapport d'étape montrant comment nous avons donné suite aux engagements pris dans le plan. Nous mettrons notre plan à jour **tous les trois ans**. Nous mesurerons également les progrès globaux de notre plan et la façon dont il influence la culture et les expériences de notre organisation.

Domaines prioritaires de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* :

L'emploi

« Laissez tomber les notions rigides selon lesquelles les employés sont plus productifs lorsqu'ils sont au bureau pendant les heures désignées. Les employés en situation de handicap apportent des perspectives et une expertise fantastiques sur le lieu de travail, mais ils ont souvent besoin d'aménagements de travail flexibles. En tant que personne vivant avec un handicap, il peut être difficile de réussir dans des environnements qui ne laissent pas de place à la flexibilité. À Normes d'accessibilité Canada, je veux que nous apprenions que tout le monde ne s'épanouit pas aux mêmes heures de la journée ou dans les mêmes milieux de travail. Si nous comprenons cela, je crois

que nous aurons des employés plus heureux, en meilleure santé et qui se sentiront mieux intégrés dans leur milieu de travail. »

– *Erica, analyste de politiques*

Nous nous engageons à offrir à nos membres du personnel une expérience sans obstacle afin que chacun dispose de ce dont il a besoin pour faire de son mieux. Nous avons récemment élaboré le « Code de valeurs et d'éthique de Normes d'accessibilité Canada » pour montrer notre engagement à promouvoir l'inclusion sur le lieu de travail.

Objectif

- Améliorer le recrutement, le maintien en poste, la formation, l'avancement professionnel, la satisfaction au travail et le soutien des membres du personnel en situation de handicap.

Barrière 1

- Des procédures de mise en candidature et d'embauche inflexibles et souvent inaccessibles au sein du gouvernement.

Actions

- Les candidats peuvent nous soumettre leurs documents dans le format de leur choix.
- Nous indiquerons le nom et le poste de la personne à contacter pour obtenir de plus amples informations sur l'offre d'emploi.
- Nous fournirons des aménagements tout au long du processus de mise en candidature et d'embauche.

Barrière 2

- Ne pas s'adresser aux candidats potentiels qui vivent en situation de handicap.

Action

- Notre service de ressources humaines va adapter sa stratégie de recrutement afin d'élargir notre bassin de talents pour inclure davantage de personnes en situation de handicap.

Barrière 3

- Utiliser un langage désuet ou inapproprié pour parler des personnes en situation de handicap.

Actions

- Nous continuerons à sensibiliser les membres du personnel, en particulier les nouveaux venus dans l'organisation, sur les questions de handicap et sur la terminologie appropriée.
- Nous allierons l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA) pour en faire une compétence à l'échelle de l'organisation.

Barrière 4

- Passer du monde de l'éducation à celui de l'emploi pose de nombreux défis aux jeunes en situation de handicap.

Action

- Ajouter l'emploi accessible pour les jeunes en situation de handicap qui font la transition entre l'école et le travail comme domaine prioritaire de notre programme de financement de la recherche.

L'environnement bâti

« Normes d'accessibilité Canada a élevé les attentes en matière d'accessibilité en milieu de travail. La conception des nouveaux locaux a pris en compte un grand nombre de caractéristiques qui améliorent l'accessibilité de l'espace pour les employés en situation de handicap. Comme des couloirs et des ouvertures de porte plus larges et des commandes de son et d'éclairage qui s'adaptent aux préférences individuelles. Je suis fière de nos nouveaux bureaux et j'ai hâte de travailler avec mes collègues dans cet espace. »

– *Collinda, responsable de l'accessibilité et de l'éducation*

Notre nouveau bureau est un modèle d'accessibilité sur le lieu de travail. Nous sommes situés au 320, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec.

Objectif

- Offrir le plus haut niveau d'adaptation aux membres du personnel et aux invités en situation de handicap, y compris les membres du conseil d'administration et des comités techniques, pour qu'ils puissent utiliser les installations en fonction des technologies et des normes disponibles.

Barrière

- Certains éléments du bureau pourraient ne pas encore être complètement accessibles à tous, qu'il s'agisse des membres du personnel ou des invités.

Actions

- Nous mettrons en œuvre les recommandations des membres du personnel qui ont participé au projet pilote de retour au bureau.
- Nous ferons la promotion de nos bureaux auprès d'autres ministères et agences gouvernementales afin d'encourager un niveau d'accessibilité plus élevé dans les aménagements futurs ou les nouvelles constructions.

Technologies de l'information et de la communication

« Je me réjouis de l'approche « accessibilité par défaut » et de l'adaptabilité dont fait preuve Normes d'accessibilité Canada (NAC) pour les documents et les plateformes accessibles. Il me fournit l'outil de représentation alternatif qui me permet d'examiner activement le matériel, de contribuer immédiatement et de m'engager de manière pertinente avec les autres. Il est essentiel pour moi d'avoir accès à ma technologie de lecture d'écran. Les membres de l'équipe de NAC s'assurent toujours d'avoir satisfait aux besoins d'accès variés avant le début de la réunion. »

– *Carrie Anton, présidente du comité d'élaboration d'une norme type pour l'environnement bâti – Accessibilité*

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) couvrent l'ensemble du matériel et des logiciels que nous utilisons et qui permettent à notre personnel et aux intervenants de partager ou d'effectuer leur travail.

Cela comprend :

- notre site Web
- nos applications Web, comme Outlook
- les documents que nous utilisons comme les fichiers PDF et MS Word, et les présentations comme PowerPoint
- les téléphones mobiles et les tablettes du personnel

- des plateformes de réunions virtuelles comme Zoom et Microsoft Teams

Objectif

- Les membres du personnel et les intervenants peuvent utiliser les TIC pour faire leur travail.

Barrière 1

- Manque de connaissance ou d'expérience concernant les dernières technologies d'accessibilité, qui évoluent constamment.

Action

- Nous offrirons de la formation sur les plus récentes TIC accessibles.

Barrière 2

- On se procure parfois des logiciels qui sont incompatibles avec les besoins des personnes en situation de handicap.

Actions

- Nous coordonnerons l'achat de logiciels en consultation avec l'utilisateur prévu.
- Nous incluons une évaluation de l'accessibilité des TIC mises en place dans le processus d'intégration.

Les communications, autres que les TIC

« Je pense que le plan est le premier pas vers une fonction publique accessible. J'ai hâte d'avoir plus d'occasions de faire des commentaires sur tout ce qui concerne l'accessibilité de notre lieu de travail. Il est important pour les personnes ayant une expérience vécue d'avoir une voix et de contribuer à des changements qui profitent au plus grand nombre d'employés possible. »

– *Agent subalterne des communications de Normes d'accessibilité Canada*

Nous utilisons un certain nombre de supports de communication et de formats accessibles pour fournir des informations à notre personnel et à nos partenaires. Ces informations comprennent :

- des documents
- des annonces

- des notes de service et des formulaires
- des présentations et des vidéos
- des documents ou des discussions lors des réunions
- des politiques et des lignes directrices

Objectif

- Les membres du personnel et les intervenants ont les connaissances dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Barrière

- Les informations sont parfois inaccessibles ce qui fait que les membres du personnel et les intervenants ne peuvent pas terminer leur travail.

Actions

- L'équipe de communication se gardera au fait des nouveaux outils de communication qui pourraient aider à fournir des informations accessibles aux membres du personnel.
- Nous consulterons le personnel et les intervenants pour connaître le(s) format(s) et le(s) support(s) qui répondraient à leurs besoins.
- Nous continuerons à offrir aux membres du personnel une formation sur le langage clair et l'accessibilité des documents.

L'acquisition de biens, de services et d'installations

Nos activités d'approvisionnement concernent l'achat de services et de produits. Elles s'étendent aux membres du conseil d'administration et des comités techniques, ainsi qu'au public qui accède à nos programmes et services.

Objectif

- Intégrer l'accessibilité dans notre philosophie d'achat.

Barrière

- Le manque de connaissances et de compréhension empêche parfois la prise en compte de l'accessibilité lors de la procédure de passation de marchés.

Actions

- Nous donnerons aux membres du personnel impliqués dans l'achat de produits et de services accessibles les connaissances nécessaires pour comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
- Dans la mesure du possible, nous chercherons à obtenir des services auprès de fournisseurs dont les valeurs s'harmonisent aux nôtres.
- Nous procéderons à une évaluation de l'accessibilité des équipements et produits achetés pour les membres du personnel. Dans la mesure du possible, nous remplacerons les articles qui ne sont pas accessibles.
- Nous inclurons des informations sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le handicap, l'accessibilité et les droits de la personne dans notre formation d'accueil.

Conception et prestation de programmes et de services

« En tant que fonctionnaire à l'Agence des services frontaliers du Canada, membre du comité sur les évacuations d'urgence et personne en situation de handicap, je tiens à remercier Normes d'accessibilité Canada d'avoir tenu compte de mes besoins en matière de déficience visuelle. L'organisation m'a fourni tout le matériel écrit en gros caractères sur du papier grand format afin que je puisse contribuer à l'équipe. »

– *Giuliana, membre du comité technique sur les évacuations d'urgence*

Nous réaliserons notre mandat de contribuer à un Canada sans obstacle d'ici 2040, en partie grâce à notre offre de programmes et de services accessibles. Elle comprend la conception et la prestation de nos programmes d'élaboration de normes et de subventions et contributions.

Nous avons élaboré des politiques pour nous assurer que l'accessibilité est au cœur de la conception et de la prestation de nos programmes. Notre « Politique et lignes directrices en matière d'accessibilité » définit un cadre qui vise l'excellence en matière d'accessibilité. Elle aide nos membres du personnel, les membres des comités techniques et du conseil d'administration et les intervenants à avoir accès à toutes nos activités et à en faire l'expérience.

Normes d'accessibilité Canada s'efforce de répondre aux besoins de notre conseil d'administration et des membres de nos comités techniques.

Exemples de pratiques accessibles pour soutenir le conseil d'administration :

- L'employé discute des besoins du membre en matière de voyage et d'hébergement avant de prendre les dispositions nécessaires.
- Nous fournissons les documents destinés aux réunions en langage clair, selon les besoins.
- Nous vérifions que les documents du conseil d'administration sont dans un format accessible.
- Nous fournissons l'interprétation en Langue des signes québécoise et en American Sign Language au besoin.
- Nous choisissons les lieux des réunions en fonction des exigences d'accessibilité.

Exemples de pratiques accessibles pour soutenir les comités techniques :

- Nous rendons accessibles les documents fournis en format PDF.
- Lors des réunions virtuelles, nous présentons aussi à haute voix le matériel partagé sur l'écran.

Objectif

Les Canadiens et Canadiennes ont accès à nos programmes et peuvent en faire l'expérience.

Barrière

- Le partage des informations ne se fait pas toujours dans des formats qui répondent aux besoins de tous les utilisateurs.

Actions

- Nous incluons les exigences d'accessibilité pour les mesures d'adaptation dans les procédures opérationnelles d'élaboration des normes que notre personnel utilisera pour soutenir notre conseil d'administration et nos comités techniques.
- Nous fournirons des documents d'orientation en langage clair.
- Nous publierons les normes dans des formats accessibles.
- Nous réaliserons d'autres sondages auprès des membres du personnel, des membres des comités techniques et du conseil

d'administration. Les résultats de ces sondages nous aideront à améliorer l'accessibilité dans la conception et la prestation de nos programmes et services.

Transport

Objectif

- Les membres du personnel et les invités ont accès à nos locaux de manière autonome.

Barrière 1

- Les membres du personnel et les invités ne parviennent pas à trouver le bureau dans le centre d'achats.

Action

- Nous fournirons des instructions claires et demanderons à un membre du personnel d'accueillir les invités à l'entrée principale et de les guider vers l'entrée du bureau.

Barrière 2

- Stationnement insuffisant ou manque de places de stationnement accessibles à proximité.

Action

- Il y a un stationnement commercial juste à côté du bureau. Nous demanderons à la direction d'ajouter des places de stationnement accessibles supplémentaires pour les détenteurs d'une vignette.

Conclusion

« Nous nous engageons à écouter nos employés et les membres des comités techniques et du conseil d'administration afin de nous adapter continuellement pour faire de Normes d'accessibilité Canada le ministère le plus accessible du gouvernement qui soit, et un endroit où les personnes qui interagissent avec nous peuvent se sentir soutenues et bienvenues. »

– *Philip Rizcallah, président-directeur général*

Bien que l'accessibilité soit notre raison d'être, nous pouvons nous aussi améliorer nos politiques et nos pratiques. Au moment de la rédaction de ce

premier plan d'accessibilité, Normes d'accessibilité Canada entre dans sa quatrième année d'existence. Jusqu'à présent, nous avons appris de nombreuses leçons en cours de route. Comme lors de la première réunion de notre conseil d'administration, où nous avons appris qu'il était important de s'assurer que la hauteur de la table soit confortable pour une personne en fauteuil roulant. Nous avons aussi exploré de nouvelles manières d'inclure des experts en situation de handicap dans nos comités techniques, quel que soit leur handicap. Nous sommes déterminés à constamment nous améliorer.

Normes d'accessibilité Canada remercie les membres du personnel, les membres du conseil d'administration et les membres des comités techniques qui ont pris le temps de répondre au sondage. Bien que ce premier plan d'accessibilité tente de résumer les principaux obstacles qu'ils nous ont signalés, nous n'avons ignoré aucun commentaire. Nous apprenons également beaucoup en rencontrant divers groupes d'acteurs du secteur du handicap et des partenaires de portefeuille dans le cadre de notre travail. Nous sommes impatients de recevoir des commentaires sur les autres mesures que nous pouvons prendre. Merci à tous de nous aider à grandir. Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie à un Canada accessible.

Annexe A

Groupe de travail sur le plan d'accessibilité

Normes d'accessibilité Canada a créé le groupe de travail sur le plan d'accessibilité en 2021 pour préparer notre premier plan d'accessibilité. Nous avons voulu consulter les personnes en situation de handicap de notre organisation pour éclairer la préparation du plan.

Le groupe de travail comptait cinq membres du personnel, chaque personne ayant une expérience vécue du handicap. Elles se sont réunies régulièrement pour orienter et préparer le plan en vue de sa publication.

Consultations

Le groupe de travail a consulté les intervenants au moyen d'un sondage en ligne ciblé pour élaborer le plan. Il a identifié trois groupes d'intervenants en situation de handicap. Il s'agit :

- de membres du personnel
- de membres de comités techniques
- de membres du conseil d'administration

Un consultant a interrogé les responsables et les directeurs sur les politiques et les pratiques de l'organisation en matière d'accessibilité. Ils ont partagé des informations sur les obstacles au travail et proposé des solutions possibles. Ils ont également formulé des recommandations sur la manière dont l'organisation pourrait améliorer son accessibilité.

Nous avons utilisé les informations issues des consultations et des entretiens pour élaborer ce plan d'accessibilité.